



PORT AUTONOME DE KRIBI

PORT AUTHORITY OF KRIBI

COMMUNIQUE N° **052** /C/PAK/DG/CMA/2020 DU **21 DEC 2020** PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE LA DEMANDE DE COTATION N°06/DC/PAK/CIPM/2020 DU 16 SEPTEMBRE 2020 POUR L'ENTRETIEN ET REPARATION DES EQUIPEMENTS BUREAUTIQUES, INFORMATIQUES ET TELECOMMUNICATION AU PORT AUTONOME DE KRIBI.

LE DIRECTEUR GENERAL DU PORT AUTONOME DE KRIBI, AUTORITE CONTRACTANTE, communique :

Les résultats de la Demande de Cotation n°06/DC/PAK/CIPM/2020 du 16 septembre 2020 pour l'entretien et réparation des équipements bureautiques, informatiques et télécommunication au Port Autonome de Kribi se présentent comme suit :

| N° | Libellé des prestations | Attributaire | Montant FCFA HTVA | Montant FCFA TTC | Délai |
|----|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|-------------------|------------------|---------|
| 1 | ENTRETIEN ET REPARATION DES EQUIPEMENTS BUREAUTIQUES, INFORMATIQUES ET TELECOMMUNICATION AU PORT AUTONOME DE KRIBI. | ETS DROMET SERVICE TEL: 696 50 51 40 / 674 88 82 82 | 19 287 000 | 22 999 747 | 12 mois |

Le responsable de cette entreprise est invité à se présenter, dès diffusion du présent communiqué et au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent, dans les services du Port Autonome de Kribi, sis à l'immeuble EMERGENCE à Kribi, pour la suite de la procédure.

Par ailleurs, les autres soumissionnaires, non retenus, sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, elles seront purement et simplement détruites.

Le présent communiqué tient lieu de main levée des cautions de soumission.

Fait à Kribi, le **21 DEC 2020**

Le Directeur Général du Port Autonome de Kribi

Copie :

- PCA/PAK ;
- ARMP ;
- PCIPM.



Patrice Melom



PORT AUTONOME DE KRIBI

PORT AUTHORITY OF KRIBI

1713
21 DEC 2020
DECISION N° /D/PAK/DG/2020 du PORTANT PUBLICATION DES
RESULTATS DE LA DEMANDE DE COTATION N°06/DC/PAK/CIPM/2020 DU 16 SEPTEMBRE 2020
POUR L'ENTRETIEN ET REPARATION DES EQUIPEMENTS BUREAUTIQUES, INFORMATIQUES
ET TELECOMMUNICATION AU PORT AUTONOME DE KRIBI.

Le Directeur Général du Port Autonome de Kribi, Autorité Contractante

- Vu** l'Acte Uniforme OHADA relatif aux Sociétés Commerciales et aux Groupements d'Intérêt Économique révisé le 30 janvier 2014 ;
- Vu** la Loi n° 98/021 du 24 décembre 1998 portant Organisation du Secteur Portuaire ;
- Vu** la Loi n° 2017/011 du 12 Juillet 2017 portant Statut Général des Entreprises Publiques ;
- Vu** les textes légaux régissant les corps de métier ;
- Vu** le décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime Fiscal et douanier des marchés publics ;
- Vu** le Décret n°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes aux Marchés des Entreprises Publiques ;
- Vu** la résolution n°067/PAK/CA/2017 du 28 décembre 2017 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Interne de Passation des Marchés (CIPM) du PAK ;
- Vu** la résolution n°134/PAK/CA/13/2019 du 15 février 2019 portant adoption Régime Général Interne des Marchés du PAK modifiée par la résolution N°144/PAK/CA/15/2019 du 12 avril 2019 ;
- Vu** la résolution n°135/PAK/CA/13/2019 du 15 février 2019 portant nomination du Président et des membres de la Commission Interne de Passation des Marchés (CIPM) du PAK ;
- Vu** la demande de cotation n°06/DC/PAK/CIPM/2020 du 16 septembre 2020 pour l'entretien et réparation des équipements bureautiques, informatiques et télécommunication au Port Autonome de Kribi ;
- Vu** le Procès-Verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés en sa session du 07 décembre 2020.

Décide :

Article 1^{er} : Les prestations objet de la Demande de Cotation n°06/DC/PAK/CIPM/2020 du 16 septembre 2020 pour l'entretien et réparation des équipements bureautiques, informatiques et télécommunication au Port Autonome de Kribi sont attribuées ainsi qu'il suit :

| N° | Libellé des prestations | Attributaire | Montant FCFA HTVA | Montant FCFA TTC | Délai |
|----|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|-------------------|------------------|---------|
| 1 | ENTRETIEN ET REPARATION DES EQUIPEMENTS BUREAUTIQUES, INFORMATIQUES ET TELECOMMUNICATION AU PORT AUTONOME DE KRIBI. | ETS DROMET SERVICE TEL: 696 50 51 40 / 674 88 82 82 | 19 287 000 | 22 999 747 | 12 mois |

Article 2 : la présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Fait à Kribi, le 21 DEC 2020

Le Directeur Général du Port Autonome de Kribi

Copie :

- PCA/PAK ;
- ARMP ;
- PCIPM.

